



Garantie Homme Clé Conserver le contrôle de l'entreprise

L'homme clé est un chef d'entreprise ou un collaborateur indispensable au bon fonctionnement d'une société. Son incapacité à exercer son travail de manière temporaire ou définitive risque d'engendrer une baisse du chiffre d'affaires voire une cessation d'activité de l'entreprise. L'assurance homme clé vise à compenser la perte d'exploitation d'une société pour garantir sa pérennité. Elle offre aussi des avantages fiscaux intéressants.

► Qui est l'Homme Clé ?

Dans une entreprise, c'est la personne qui possède un savoir-faire, une technique, une expertise, des responsabilités uniques qui font de lui un élément indispensable de la société :

Le chef d'entreprise :

L'homme clé est le plus souvent le fondateur et chef d'entreprise. La société a été créée par lui et pour lui. Elle est intrinsèquement liée à ses compétences et à sa présence irremplaçable.

Les collaborateurs indispensables :

L'homme clé peut aussi être un salarié de l'entreprise qui prend une part active dans la réalisation du chiffre d'affaires.

► Pourquoi souscrire une Assurance Homme Clé ?

Quelques chiffres parlent par eux-mêmes :

Près de 15 % des sociétés transmises suite au décès du dirigeant ne parviennent pas à surmonter sa disparition et font faillite.

Pire encore, un tiers des entreprises doivent cesser ou réduire leur activité à la suite de la disparition d'un collaborateur indispensable.

La souscription d'une assurance homme clé vise à pallier l'absence de celui sans qui une entreprise ne peut pas survivre.

► Que couvre l'assurance homme clé ?

Elle assure les conséquences pécuniaires pour l'entreprise de la disparition de l'homme clé. Par exemple, elle peut prendre en charge :

La perte d'exploitation

Le remboursement des prêts bancaires

Les frais de réorganisation, etc.

L'assurance homme clé participe :

À trouver un remplaçant à l'homme clé autant que faire se peut.

À maintenir l'image de marque de l'entreprise.

À conserver la confiance des partenaires, des clients et des investisseurs.

► Comment souscrire l'Assurance Homme Clé ?

Qui peut souscrire ce contrat ?

Il s'adresse à toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique. Ce sont les entreprises qui identifient le ou les hommes clés et qui le(s) assurent. Ce sont elles les bénéficiaires du contrat.

Ce n'est pas l'homme clé qui s'assure à titre personnel. L'entreprise est le souscripteur et le bénéficiaire du contrat. L'homme clé est l'assuré.

Tous les hommes clés ne peuvent pas être assurés. Certains assureurs peuvent définir un âge maximum à ne pas dépasser pour une adhésion (entre 55 et 65 ans en général).

► Définir les besoins financiers de l'entreprise

Le montant des capitaux à assurer est très variable. Il peut varier de quelques milliers à plusieurs millions d'euros. Le chef d'entreprise doit déterminer avec son expert-comptable par exemple, la perte de marge brute engendrée par la disparition de l'homme clé. L'entreprise doit donc définir le montant et les garanties les plus adaptées à sa situation.

Dans cette situation, il est important d'être bien conseillé par son assureur pour déterminer le meilleur niveau de garantie et de cotisation.



► **Le montant de la prime**

C'est en fonction du capital à assurer, de l'âge et de l'état de santé de l'homme clé que l'assureur fixera le montant de la prime. Les échéances de paiement de cette dernière sont librement déterminées par l'assuré.

► **Remplir les formalités médicales**

Pour des capitaux peu élevés, un simple questionnaire de santé concernant l'homme clé suffit avant de souscrire le contrat. Cependant, si les capitaux en jeu sont plus importants, des examens médicaux complémentaires pourront être exigés par l'assureur. Différents éléments seront pris en compte dans le bilan de santé : l'âge, le sexe, la pratique sportive, etc...

► **Dans quels cas intervient l'Assurance Homme Clé ?**

Les situations couvertes par l'assurance

L'incapacité temporaire de travail (ITT) à la suite d'un accident ou d'une maladie. L'assureur pourra ainsi verser des indemnités journalières à l'entreprise pour couvrir les frais professionnels

Le décès. C'est la situation la plus couverte par l'assurance homme clé.

► **Les deux types d'indemnisation de l'assurance en cas de décès**

Le système indemnitaire : l'indemnité est fixée en fonction tenant compte du préjudice financier subi (perte de marge brute de l'entreprise consécutive au décès de l'homme clé).

Le forfait : c'est un capital forfaitaire versé à l'entreprise. Il est calculé en fonction des besoins de cette dernière dès la souscription du contrat. C'est le dispositif le plus choisi par les assurés. Il se rapproche du système de l'assurance vie.

Le contrat homme clé permet pour l'entreprise indemnisée de déduire les primes versées (depuis la souscription du contrat) du résultat imposable et aussi d'étaler l'impôt sur le bénéfice exceptionnel généré par le capital versé en cas de décès. Cet étalement peut avoir lieu à parts égales l'année du versement de l'indemnisation et les quatre années suivantes.



Obtenez votre Bilan Pro !

[Bilan personnalisé gratuit et sans engagement](#)

Contactez-nous !

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, il sera nécessaire de se reporter aux conditions générales et particulières des contrats. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à aux règles d'acceptation des risques des assureurs.